

**Comment contacter et/ou l'observatoire départemental du
dialogue social du Tarn ?**

**Direction départementale de l'emploi, du travail, des
solidarités et de la protection des populations du Tarn**

18, avenue du Maréchal Joffre - 81013 ALBI CEDEX 09

Tél. : 05 81 27 54 45

Courriel : ddetspp-observatoire@tarn.gouv.fr



Pourquoi et quand l'observatoire départemental du dialogue social du Tarn a-t-il été mis en place ?

L'observatoire départemental du dialogue social du Tarn a été mis en place le 5 mars 2018, en application de l'ordonnance n°2017-1385 du 22 septembre 2017 relative au renforcement de la négociation collective (articles L 2234-4 à L 2234-7 du code du travail).

Quel est son objet ?

Il a vocation à favoriser et à encourager le développement du dialogue social et la négociation collective dans les entreprises et plus particulièrement, dans les entreprises de moins de 50 salariés.

Quelles sont les missions de l'observatoire départemental du dialogue social du Tarn ?

- Il est saisi de toutes difficultés rencontrées dans le cadre d'une négociation.
- Il apporte son concours aux entreprises du Tarn dans le domaine du droit social.
- Il accompagne ou initie des actions pour le développement ou la promotion du dialogue social.
- Il établit un bilan annuel du dialogue social.

Un observatoire au service de votre entreprise

Pour :

- vous accompagner dans le cadre de vos négociations,
- vous informer et vous orienter,
- vous aider à surmonter d'éventuelles difficultés,
- partager l'expérience des entreprises en matière de dialogue social.

Qui sont ses membres ? Comment ont-ils été désignés ?

Il réunit des membres, salariés et employeurs désignés par les organisations syndicales de salariés représentatives au niveau départemental et par les organisations professionnelles d'employeurs représentatives au niveau national interprofessionnelles et multiprofessionnelles qui ont leur activité dans le département du Tarn. Il est composé de 13 membres :

- 6 représentants des salariés : CGT (Confédération Générale du Travail), FO (Force Ouvrière), CFTC (Confédération Française des Travailleurs Chrétiens), CFDT (Confédération Française Démocratique du Travail), CGC (Confédération Générale des Cadres), Solidaires,
- 6 représentants des employeurs : MEDEF (Mouvement des Entreprises de France), CPME (Confédération des Petites et Moyennes Entreprises), U2P (Union des Entreprises de Proximité), FNSEA (Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles), UDES (Union des Employeurs de l'Economie Sociale et Solidaire), FESAC (Fédération des Entreprises du Spectacle vivant, de la musique, de l'Audiovisuel et du Cinéma),
- La Directrice de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) du Tarn.

Sa présidence est assurée successivement par une organisation syndicale de salariés et une organisation professionnelle d'employeurs.

Son secrétariat est réalisé par la DDETSPP du Tarn.